



Préfet de la Région Guyane

*Direction générale cohésion et populations*

*Pôle développement économique, entreprises,*

*emploi*

Pour toute question :

[973.activite-partielle@dieccte.gouv.fr](mailto:973.activite-partielle@dieccte.gouv.fr)

Le 23/03/2020

## Mesures d'accompagnement pour les entreprises et les salariés - COVID-19

Ces mesures sont mises à jour sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

### Alléger les charges

#### Échéances sociales, délais de paiement :

- Site de l'URSSAF : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html>
- Site de la sécurité sociale des indépendants : <https://www.secu-independants.fr/cpsti/actualites/actualites-nationales/epidemie-de-coronavirus/>
- Report ou d'octroi de délai pour les cotisations de retraite complémentaire (se rapprocher de son régime de retraite complémentaire)

#### Échéances fiscales des entreprises :

- Demandes de délais : [impots.gouv.fr/portail/node/9751](https://impots.gouv.fr/portail/node/9751) / « Documentation utile »
- Formulaire de demande de délai : [https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1\\_metier/2\\_professionnel/EV/4\\_difficultes/440\\_situation\\_difficile/formulaire\\_fiscal\\_simplifie\\_delai\\_ou\\_remise\\_coronavirus.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/formulaire_fiscal_simplifie_delai_ou_remise_coronavirus.pdf)
- Pour les travailleurs indépendants : voir leur espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

#### Dettes fiscales et sociales :

- Possibilité de délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF) <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri>
- Remise gracieuse d'impôts directs après examen individuel de la situation de l'entreprise, pour les cas où un plan de règlement pour l'étalement ou le report de dettes fiscales ne suffirait pas : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465> rubrique « Documentation utile »  
Pour plus d'explications : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/remises-ou-moderations>

**Frais de fonctionnement** : possibilité de demander des reports à l'amiable aux fournisseurs de gaz, d'eau ou d'électricité, bailleurs...

Locataires en centre commerciaux : <https://www.cncc.com/covid-19-communique-de-presse-du-19-mars-2020/>

*NB : le 19/03/2020, le Conseil national des centres Commerciaux (CNCC) a invité ses membres bailleurs à suspendre les loyers pour l'échéance d'avril.*

### **Rééchelonnement de crédits :**

Le médiateur du crédit contacte l'entreprise dans les 48h. de sa [saisine](#), assistance téléphonique : 0810 00 12 10 (0,06€/min + prix d'appel)

### **Activité partielle :**

Site du ministère du Travail dédié : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Contact en Guyane : [973.activite-partielle@dieccte.gouv.fr](mailto:973.activite-partielle@dieccte.gouv.fr)

## Accroître les ressources

**Aide forfaitaire de 1 500 euros pour** les petites entreprises (travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs, TPE et PME) réalisant moins d'un million d'euros de CA :

- Dont l'activité s'est effondrée du fait de l'épidémie de coronavirus.

Ou

- Ayant stoppé leurs activités en raison des mesures d'interdiction administrative d'accueil du public (restauration, tourisme, alimentation, etc...),

Ou

- Dont le chiffre d'affaire réalisé en mars 2020 serait au moins 70 % inférieur à celui réalisé en mars 2019

Sur simple déclaration à la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) à partir 31 mars 2020 <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

**Fonds d'urgence au profit des TPE (prêt) alimenté par la CTG :** <https://www.ctguyane.fr/>

**Prêts de trésorerie garantis par l'État, via la Banque Publique d'Investissement (BPI)**

[Formulaire](#) de demande en ligne et un numéro vert (0 969 370 240) pour faciliter l'accès à l'information et orienter les entrepreneurs.

### **Vos contacts :**

- [CCI : Nathalie ADIPI : n.adipi@guyane.cci.fr](mailto:n.adipi@guyane.cci.fr) (0594 34 37 98)
- [CMA : COVID19@CMA-GUYANE.FR](mailto:COVID19@CMA-GUYANE.FR), n° 0 800 333 973
- [Médiateur](#) des entreprises
- ESS : [France Active](#)

### **Conseils en matière de numérique :**

- ["Artisans, commerçants, indépendants : comment maintenir une activité économique pour les TPE PME dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire ?](#)
- <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/coronavirus-covid-19-vigilance-cybersecurite>